

GBH a pris connaissance du communiqué de presse de Monsieur le Sénateur Victorin Lurel en date du 6 septembre 2018 et tient à apporter les précisions suivantes :

- GBH ne détient pas de « monopole », ni même de position dominante, ni en Martinique, ni *a fortiori* en Guadeloupe, où il n'est que le troisième opérateur. Il convient d'ailleurs de rappeler que si GBH a dû s'engager devant l'Autorité de la concurrence à exploiter le magasin du Robert sous enseigne Euromarché, c'est uniquement parce **qu'il existait déjà deux supermarchés Carrefour Market sur la zone de chalandise concernée, étant cependant observé que ceux-ci ne sont pas exploités par GBH, mais par le groupe SAFO-GHD.** Cet engagement est donc lié à **une puissance d'enseigne sur la zone de chalandise à 15 minutes autour du magasin du Robert, et nullement à une position trop forte de GBH.**

Les parts de marché des différents groupes exploitant des magasins de distribution alimentaire de plus de 400 m² à la Martinique (avant et après l'acquisition) et en Guadeloupe sont les suivantes :

MARTINIQUE

Distributeurs	Part de marché avant acquisition	Distributeurs	Part de marché après acquisition
Groupe Parfait	22%	GBH	28%
GBH	21%	Groupe Parfait	22%
Groupe Ho Hio Hen	17%	Groupe Fabre	16%
Groupe Fabre	16%	SAFO-GHD	15%
SAFO-GHD	15%	Groupe Ho Hio Hen	10%
Groupe Fernand Ho Hio Hen	6%	Groupe Fernand Ho Hio Hen	6%
Mack 2	2%	Mack 2	2%
Divers	1%	Divers	1%

(Ces parts étant calculées, selon la méthode classiquement employée par l'Autorité de la concurrence, au regard de la surface commerciale de chacun de ces points de vente)

GUADELOUPE

Distributeurs	Part de marché
SAFO GHD	22%
Groupe Ho Hio Hen	18%
GBH	16%
Groupe Le Metayer	15%
Groupe Claireville	12%
Groupe Nouy	6%
Groupe Luce	4%
Groupe Parfait	3%
Groupe Patrick Martin	2%
Groupe Barbotteau	2%

- L'autorisation par l'Autorité de la concurrence du rachat par GBH de l'hypermarché du Robert en Martinique est **l'aboutissement d'une procédure de plus de six mois. L'Autorité a examiné de façon approfondie la situation de la concurrence sur l'ensemble des marchés en cause, nourrissant sa réflexion de nombreux éléments, y compris ceux émanant des concurrents et des fournisseurs de GBH.**
- Nous partageons totalement le souci d'un « *fonctionnement clair, transparent, efficace et équitable du marché des produits à dominante alimentaire dans nos régions* » : **Nous nous engageons dans le cadre de cette reprise à offrir un assortiment élargi et à baisser les prix des produits proposés aux clients de ce magasin. Enfin, nous souhaitons développer encore davantage nos relations avec les acteurs des filières agricoles et de l'industrie locale.**

Contact presse :

Laura Bonnialy Amra, communication GBH : 0696 255 907 - laura.bonnialy-amra@gbh.fr